

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 Octobre 2023 à 20 heures

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE le 19 Octobre 2023 à 20 heures, selon convocation en date du 08.10.2023 de Monsieur Raoul RECHIGNAC, Maire.

Sont présents :

Stéphane SEYER	P	Chantal BREGERE	P	Pascal RAMPNOUX	P	Olivier PUYMERAIL	P
Éric RIVET	P	Jean-Pierre DUBOIS de LAVAUGUYON	A	Claudette FRIQUET	P	Sylvain DJEROU	P
Kristiane HINK	P						

A : Absent, E : Excusé, P : Présent

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Stéphane Seyer est désigné secrétaire de séance.

## • **Info du Maire.**

### ○ **Visite de Mme la Sous-Préfète de Rochechouart M<sup>me</sup> Marcon, le 16 novembre 2023.**

- 8h30 Café d'accueil à la mairie.
- 9h00-12h00 Visite des travaux effectués et à effectuer.
- 9h00 – 10h30 Visite des bâtiments communaux :

<b>Bâtiments</b>	<b>Lieux</b>
Eglise	Le Bourg
Chaufferie bois	Le Bourg
Accueil de loisirs	Le Bourg
Maison associations	Le Relais
Atelier communal	Le Relais

- 9h00-10h30 Visite de la sellerie limousine M. Yves Penhouet, Le Bourg
- 11h00-12h00 Visite de la scierie. M. Eric Rivet au Relais
- 12h00-13h30 Repas au restaurant du bourg « Aux palettes ». Merci de préciser le nombre de convives et les contre-indications.
- 13h30-14h30 visite de l'exploitation de la famille Filleul (ovins et veaux sous la mère) Lage.
- 14h30-15h30 visite de la forteresse de Lavauguyon.
- 15h30-Fin de journée. Réunion d'échanges en Mairie : Travaux à venir, subventions...etc.

### ○ **Panneau Pocket.**

Stéphane Seyer présente l'application et invite les Conseillers ainsi que la population à télécharger cette application sur les téléphones mobiles.

### ○ **Jardin bourdonnant.**

Stéphane Seyer présente l'avancement de ce projet réalisé conjointement avec PNR Périgord Limousin

- 1. Valorisation et création d'habitats attractifs et variés pour les abeilles sauvages**
- 2. Mise à disposition d'une flore diversifiée (spontanée, plantations ou semis)**
- 3. Valorisation de la zone humide et accentuation de la présence de l'eau**
- 4. Clarification des accès du site et amélioration de certains contours**

### ○ **PLUI.**

Compte tenu que la politique de l'Etat est de réduire drastiquement la quantité de terrains constructibles dans les nouveaux documents d'urbanisme, s'il y a des projets il est souhaitable de les déposer avant l'approbation du PLUI prévue en 2026.

## **Les zones constructibles actuelles, définies dans la carte communale, sont consultables en Mairie.**

- **Aire de loisirs : Travaux en cours.**
- **Réseau chaleur :** DETR refusée. Mise en service le 23/10.
- **Location appartement**

Suite aux changements de contrats d'assurances pour les locations d'appartements communaux, la liste des documents à fournir est disponible en Mairie.

- **Accélération ENR.**

Il est demandé aux communes de définir des zones préférentielles dans lesquelles il est possible d'installer des énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, méthanisation. etc. L'application de cette loi a été débattu à la Conférence des Maires du 18. La prise d'une décision a été reportée après l'AG de l'ADM 87, le 21/10, dans l'attente d'éléments complémentaires.

- **Pont de Fonfroide.**

Présentation d'un projet de circuit PDIPR, à discuter avec la commune des Salles Lavauguyon, passant par l'église des Salles classée monument historique, le Moulin de Fontfroide inscrit au Monuments historiques, le Château de Lavauguyon, Raverlat.

- **Eclairage public.**

Nouvelle demande CTD faite pour 2024 suite à refus de la subvention départemental. Si accord sur la subvention les travaux pourront être réalisés en 2024.

- **Antenne GSM.**

Les travaux ont débuté.

- **Fibre optique.**

Travaux en cours.

- **Spectacle de Noël** le 13/12 14h. tous les enfants de la commune sont invités ainsi que ceux du centre de loisirs.
- **Repas de fin d'année.** 10 décembre à midi.0

Menu consultable en Mairie. Traiteur Franck Varachaud -SAINT MATHIEU

Le repas est ouvert à tous les habitants de la commune sur inscription moyennant une participation de 30€/pers, offert aux personnes âgées de 65 ans et plus.

- **Classement de la rue des Hirondelles dans le domaine public.**

Demande de M<sup>me</sup> Lucienne Maveyraud de classer cette rue dans le domaine communal. Ce classement nécessite l'intervention d'un géomètre pour faire les divisions parcellaires, les frais correspondants étant à la charge des riverains. Après enquête ce projet n'emporte pas l'adhésion de tous les riverains et donc pas réalisable.

- **Délibération N°39.2023 relative au classement du village des Dognons en agglomération.**

Afin de limiter efficacement la vitesse des véhicules dans la traversée du village, surtout dans les zones de faible visibilité, M. le Maire propose de le classer en agglomération. En conséquence le département continuera à entretenir la chaussée et la commune pourra définir les aménagements de voirie.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, par 5 abstentions, 4 voix pour, approuve cette proposition et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

- **Délibération N° 40.2023 relative à la revalorisation de la redevance assainissement.**

Compte tenu que le budget assainissement est équilibré M. le Maire propose de ne pas augmenter la redevance pour 2024.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

- **Délibération N°41.2023 relative à la revalorisation des cotisation COS 87.**

Après avoir rappelé au Conseil Municipal que l'Action Sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel, et que notre collectivité cotise au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne.

Les prestations du Comité des Œuvres Sociales association Loi 1901 placé auprès du Centre de Gestion répondant à cette obligation d'action sociale, il vous est proposé que notre Collectivité vote les nouveaux montants des cotisations à compter du 01/01/2024 (Adopté en AG du 22 mai 2023 à 14 H).

Monsieur le Maire, demande au Conseil de bien vouloir approuver le montant des cotisations,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les montants des cotisations dues au COS.

- **Délibération N°42-2023 portant création d'un emploi permanent d'adjoint quel que soit le temps de travail dans les communes de moins de 1000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15000 habitants.**

**M. le Maire propose à l'assemblée :**

- la création d'un emploi permanent de adjoint administratif à temps non complet, à raison de 17.5/35<sup>èmes</sup> (fraction de temps complet),
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : secrétariat de mairie, gestion agence postale
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- la modification du tableau des emplois à compter du 01.01.2024

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce recrutement et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

- **Délibération N°43.2023 relative à l'affectation d'un don.**

Un don de 200€ a été fait pour les enfants de l'accueil de Loisirs.

Choix des enfants : enceinte portable, 1 pack badminton easy, 1 lot de raquettes de badminton, 2 super pack de 18000 perles à repasser, et 1 agrafeuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce choix et accepte que les commandes soient faites sur internet au moyen de la carte bancaire.

- **Délibération N°44.2023 relative à la vente d'un chemin rural.**

Dans le cadre de la succession de M. Adrien Teillout leurs fils, Michel et Patrick souhaitent acquérir, pour unifier leur propriété de Sableronne, une partie de chemin communal (demande et plan consultable en Mairie).

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette vente au prix de 1€/m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre et d'acte seront à la charge des demandeurs et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

- **Remise des insignes « Correspondant défense »**

M. le Maire remet les insignes au correspondant défense, Pascal Rampoux.

**Fin du Conseil : 22h05**